



COMMUNIQUÉ DE PRESSE¹

Les pays s'entendent pour doubler les ressources pour protéger la biodiversité d'ici 2015 lors de la Conférence des Nations Unies pour la biodiversité

Parmi les autres résultats de la rencontre, les aires marines riches en biodiversité reçoivent une attention particulière

Hyderabad, Inde 20 octobre 2012 –Les gouvernements du monde se sont entendus pour augmenter le financement en soutien aux actions visant à freiner la perte de biodiversité lors de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, qui s'est terminé aujourd'hui.

Les pays développés ont convenus de doubler le financement pour soutenir les efforts menés dans les pays en développement pour l'atteinte des objectifs de biodiversité convenus mondialement ainsi que les objectifs principaux du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020.

La mer des Sargasses, l'archipel des Tonga et les principaux sites de coraux au large de la côte du Brésil sont parmi un éventail d'aires marines ayant reçu une attention particulière par les gouvernements dans le cadre des efforts renouvelés à Hyderabad pour une gestion plus durable des océans du monde. Beaucoup de ces régions s'étendent au-delà des frontières des juridictions nationales et ne bénéficiant d'aucune ou encore d'une très faible protection.

D'autres décisions clés prises à la onzième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CdP 11 CDB) incluent de nouvelles mesures pour une prise en compte de la biodiversité dans les études d'impact environnemental liées aux projets de développement d'infrastructures et autres projets de développement dans les aires marines et côtières.

Braulio Ferreira de Souza Dias, Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique a déclaré : « Les résultats, arrivant une période de crise économique, démontrent que le monde est engagé dans la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique. Nous constatons que les gouvernements vont de l'avant dans la mise en œuvre et dans la considération de la biodiversité comme une opportunité à saisir davantage que d'un problème à résoudre. »

« Nous devons maintenant aller de l'avant lors des deux prochaines années, sous la direction éclairée de l'Inde, présidente de la CdP 11, afin de consolider ce travail et de continuer à progresser. Je suis impatient de voir d'autres promesses d'appui financier en soutien à l'appel Hyderabad pour les Champions de la biodiversité qui nous permettra de réaliser nos objectifs. », a-t-il déclaré.

¹: Ceci n'est pas une traduction officielle. Il s'agit d'une courtoisie du Secrétariat.





Mme Jayanthi Natarajan, Ministre de l'Environnement et des Forêts de l'Inde, et présidente de la onzième Conférence des Parties a déclaré: « La crise économique actuelle ne doit pas nous décourager, mais au contraire nous inciter à investir davantage vers l'amélioration du capital naturel pour garantir des services écosystémiques sans interruption, desquels dépend toute vie sur Terre. »

- « La conférence des Nations Unies sur la diversité biologique à Hyderabad a su faire avancer l'élan de la Conférence de Nagoya, il y a de cela deux ans », a déclaré Achim Steiner, Secrétaire général adjoint de l'ONU et Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'Environnement.
- « Les pays ont envoyé un signal clair et ont manifesté des engagements soulignant le fait que la biodiversité et les écosystèmes sont une priorité du développement et des éléments centraux d'une transition pour une économie verte inclusive. » a ajouté M. Steiner.
- « Mobiliser les ressources financières du secteur public et du secteur privé, nécessaires à la réalisation des objectifs de 2020 demeure un défi. Mais ici en Inde, plusieurs nations incluant les économies en développement ont manifesté leur détermination et sens de l'urgence pour saisir les opportunités en fournissant du soutien additionnel dont nous avons grandement besoin. », a ajouté M. Steiner.

Accords sur le financement

Les pays développés ont convenus lors de la Conférence d'augmenter le financement en appui aux efforts des États en développement pour l'atteinte des objectifs d'Aichi pour la biodiversité.

En utilisant une base de calcul de la dépense moyenne annuelle nationale pour la biodiversité entre 2006 et 2010, les pays développés ont indiqué qu'ils doubleraient les fonds des flux financiers internationaux liés à la biodiversité d'ici 2015. La Conférence a également fixé des objectifs pour augmenter d'ici 2015, le nombre de pays ayant inclus la biodiversité dans leurs plans de développement nationaux, et préparé des plans financiers nationaux pour la biodiversité.

Toutes les parties ont convenu d'augmenter sensiblement les dépenses intérieures de protection de la biodiversité au cours de cette même période.

Ces objectifs, et les progrès vers eux, seront réexaminés en 2014.

Pour la première fois, les pays en développement présents à la CdP 11, notamment l'Inde et quelques pays africains, ont promis des fonds supplémentaires au-delà de leur financement de base pour les travaux de la CDB.

La Conférence a également été l'occasion du lancement de l'Appel d'Hyderabad pour les Champions de la biodiversité. Le programme acceptera des promesses de financement des gouvernements et organisations en appui au Plan stratégique de la biodiversité. Cette semaine, le gouvernement de l'Inde s'est engagé à verser 50 millions de dollars des É.-U. dans le cadre de ce programme.

Le Fonds pour l'environnement mondial, le mécanisme financier de la Convention, pour la première fois a fourni une évaluation des ressources financières requises afin de répondre aux besoins des pays en développement pour la mise en œuvre de la Convention.

Biodiversité marine

Les 193 Parties à la CDB se sont entendues pour classer une liste diverse d'aires marines, quelques-unes connues pour contenir des trésors cachés de la faune et la flore de ce monde, et ainsi reconnues comme étant d'importance écologique ou biologique.

Plus tôt cette semaine, le PNUE a publié son rapport *Protected Planet 2012* qui révèle que la moitié des aires riches en biodiversité demeurent encore sans aucune protection, malgré une augmentation de 60 pour cent du nombre d'aires protégées depuis 1990.

Afin d'atteindre les objectif d'Aichi pour la biodiversité et de s'assurer que 10 pour cent des aires marines soient protégées d'ici 2020, déclare le rapport du PNUE, 8 million de km² d'aires marines et côtières additionnelles devraient être reconnues comme protégées, ce qui équivaut à une surface de la taille de l'Australie.

La CdP a convenu de transmettre les résultats de ces travaux de classification à l'Assemblée générale des Nations Unies pour que ces aires soient considérées par des processus pertinents des Nations Unies lies à la Convention des Nations Unies sur la Loi de la Mer, en particulier l'Assemblée générale du Groupe de travail des Nations Unies qui considère l'élaboration d'un accord international pour la conservation de la biodiversité dans les aires marines au-delà des juridictions nationales.

Les Parties à la Convention ont aussi demandé plus de recherche sur les effets potentiels nuisibles du bruit sous-marin causé par les bateaux sur la diversité biologique marine et côtière et ont soulignée leur préoccupation croissante au sujet des effets nuisibles des déchets marins. La Conférence a également reconnue le défi grandissant des effets des changements climatises sur les récifs coralliens; les Parties étant en accord sur le fait que ce défi exigera d'importants investissement afin d'être surmonter.

Un appel a été lance aux organes de gestion des pêches afin de jouer un rôle plus important pour aborder les effets des pêches sur la biodiversité.

Les séries d'accords de la CdP 11 sur les océans et les côtes viennent ajouter à l'engagement des pays pris lors du Sommet des Nations Unies Rio + 20 en juin dernier pour la protection et la restauration des écosystèmes marins et pour le maintien de leur biodiversité.

Plans nationaux de biodiversité

Une grande partie des négociations lors de la CdP 11 ont porté sur un soutien pratique et un appui financier pour les pays dans le but de mettre en œuvre les plans nationaux de la biodiversité afin de réaliser le Plan stratégique pour la biodiversité et les objectifs d'Aichi pour la biodiversité de 2020.

En examinant les progrès mondiaux dans la mise en œuvre de telles mesures, la CdP 11 a réaffirmé le besoin d'une coopération technique et scientifique renforcée entre les pays, en soulignant le potentiel pour une coopération renforcée entre les pays en développement. Afin de soutenir de tels efforts, un nouveau Forum sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (Forum SPANB) a été inauguré lors de la CdP par le PNUE, la CDB, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), et le Programmes des Nations Unies pour le développement (UNDP) Le forum en ligne fournira de l'information accessible et ciblée telles que des pratiques exemplaires, des directives et des outils d'apprentissage pour les pays.

L'Initiative du PNUE de L'Économie des écosystèmes et de la biodiversité (EEB) a également présenter une série de guides pour les gouvernements lors de la CdP 11 pour mieux intégrer la valeur économique, social et culturelle des écosystèmes dans les plans nationaux de biodiversité.

La CdP 11 s'est également entendue sur un nombre de mesures pour engager les principaux secteurs économiques tells les organisations du secteur des affaires et du développement, afin d'intégrer les objectifs de biodiversité dans leurs plans et programmes.

La CdP 11 a élaboré de nouveaux travaux pour l'Atteinte de l'objectif d'Aichi 15 qui appelle à la restauration de 15 % des terres dégradées. Ceci a été soutenu par un appel, en marge de la réunion, par la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNUCLD) ainsi que d'autres organes pour une action concertée en appui à la décision.

Une décision sur les changements climatiques et la biodiversité a appelé pour une collaboration renforcée entre la CDB et les initiatives liées aux changements climatiques des Nations Unies incluant notamment la réduction des émissions issues de la déforestation et la dégradation des forêts (REDD+).

Étant donné que les forêts abritent plus de la moitié des toutes les espèces terrestres, des initiatives telles REDD+, où les pays en développement peuvent recevoir des paiements pour les crédits de carbone découlant de leurs forêts, peuvent potentiellement aider à la réalisation des objectifs internationaux de biodiversité, ainsi qu'aux objectifs concernant la réduction des émissions de carbone.

La décision couvre les avis technique sur la conservation des forêts, la gestion durable des forêts et le renforcement des stocks de carbone.

Cependant la CdP a également noté des discussions tournant autour des mesures de protection pertinentes liées à l'initiative REDD+ et d'autres mesures incitatives similaires. Les actions telles le reboisement dans les riches en biodiversité, ou la conversion des forêts naturelles en plantations, par exemple, peuvent avoir des effets pervers et nuisibles sur la biodiversité.

La CdP a adopté des recommandations pour améliorer l'utilisation et la gestion durable des espèces chassées pour la viande de brousse dans les régions tropicales et subtropicales, là où de la chasse à grande échelle et le commerce d'animaux ont conduit aux syndromes des forêts vides et menacent de façon croissante la sécurité alimentaire et la stabilité écologique des forêts et des autres écosystèmes. En collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et avec d'autres organisations, le Secrétariat de la CDB établira un « Partenariat sur la gestion durable de la faune et la flore sauvage » afin d'aider les pays dans la mise en œuvre des dispositions pertinentes de la CDB.

La CdP 11 a également adopté une décision sur les aires protégées qui fournit un cadre de travail pour la réalisation de l'objectif d'Aichi 11. Elle appelle pour l'intégration des plans d'action nationaux pour les aires protégés dans les stratégies et plans d'action nationaux révisés.

Un sommet parallèle des Villes et autorités locales pour la biodiversité a été convenu avec l'appui de l'ICLEI. Les participants ont adopté la Déclaration des gouvernements infranationaux, les villes et autre autorités locales pour la biodiversité, qui appuient les travaux des villes afin de réaliser la Stratégie mondial pour la biodiversité et demande une plus grande coordination entre les divers échelons du gouvernement.

Pour plus d'information, veuillez contacter :

David Ainsworth, Responsable des communications, Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, tél : +1 514 561 2720 (mobile), <u>david.ainsworth@cbd.int</u>

Bryan Coll, Responsable des communications, Programme des Nations Unies l'environnement, (PNUE), tél: +254 731 666 214, bryan.coll@unep.org/newsdesk@unep.org

Notes aux éditeurs

Autres décisions de la CdP 11 :

La Conférence a accueillie l'établissement de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique (IPBES pour son sigle en anglais) plus tôt cette année et a reconnue la contribution potentielle que celleci peut amener pour renforcer l'efficacité de la Convention. La CdP a demandé à l'IPBES de contribuer aux évaluations de la réalisation des objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Il a été décidé que l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques techniques et technologiques de la Convention lors de sa prochaine réunion fournira des informations explicatives additionnelles sur les tâches requises par L'IPBES et qu'il transmettrait ces informations à l'IPBES avant sa deuxième réunion plénière à la fin de 2013.

Une décision sur l'Article 8(j), liée aux communautés autochtones et locales a été adoptée et fournit une composante majeur des travaux sur l'usage coutumier. La décisions fait également avancer trois tâches pouvant contribuer à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya, notamment des Directives liées au consentement préalable éclairé etc .

Les gouvernements ont également fournit des directives aux préparations pour l'entrée en vigueur du Protocole de Nagoya et se sont entendus qu'une troisième réunion du Comité intergouvernemental pour le Protocole de Nagoya sera nécessaire dans les deux prochaines années à venir. L'urgence de compléter un certain nombre de tâches avant l'entrée en vigueur du Protocole et dans les meilleurs délais possibles a également été soulignée.

Pour une liste complète des décisions prises lors de la CdP 11 de la CDB, veuillez visiter le : www.cbd.int/cop11

La Convention sur la diversité biologique (CDB)

Ouverte à la signature au Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992 et entrée en vigueur en décembre 1993, la Convention sur la diversité biologique est un traité international pour la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable des composantes de la biodiversité et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. Grâce à ses 193 Parties signataires, la Convention jouit de la participation quasi universelle des pays. La Convention cherche à éliminer toutes les menaces pesant sur la biodiversité et les services écosystémiques, notamment les menaces associées aux changements climatiques, au moyen d'évaluations scientifiques, du développement d'outils, de mesures et de procédés d'incitation, du transfert de technologies et de bonnes pratiques, et de la participation active et à part entière des parties prenantes pertinentes, incluant les communautés autochtones et locales, les jeunes, les ONG, les femmes et la communauté des affaires. Le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, un traité supplémentaire à la Convention, vise à protéger la diversité biologique contre les risques possibles que posent les organismes vivants modifiés issus de la biotechnologie moderne. Cent soixante-quatre pays et l'Union européenne sont Parties au Protocole à ce jour. Le Secrétariat de la Convention et de son Protocole de Cartagena est situé à Montréal, au Canada. Pour davantage d'informations, visitez : www.cbd.int.

À propos du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)

Créé en 1972, le PNUE est la plus haute autorité environnementale au sein du système des Nations Unies. Le Programme joue le rôle de catalyseur, de défenseur, d'instructeur et de facilitateur œuvrant à promouvoir l'utilisation avisée et le développement durable de l'environnement mondial. A cette fin, le PNUE collabore avec de nombreux partenaires, dont des organes des Nations Unies, des organisations internationales, des gouvernements nationaux, des organisations non gouvernementales, le secteur privé et

la société civile. Le travail du PNUE consiste à évaluer les conditions et les tendances environnementales mondiales, régionales et nationales, développer des instruments environnementaux nationaux et internationaux, renforcer les institutions afin d'assurer une gestion avisée de l'environnement, faciliter le transfert des connaissances et de technologies pour un développement durable, encourager de nouveaux partenariats et de nouvelles perspectives au sein de la société civile et du secteur privé. Pour de plus amples informations visitez le : www.unep.org

Le PNUE a présenté les rapports suivants lors de la CdP 11 de la CDB:

Rapport EEB sur l'eau et les zones humides (TEEB Water and Wetlands report)

 $\underline{http://www.unep.org/newscentre/Default.aspx?DocumentID=2697\&ArticleID=9305\&l=en}$

Rapport Éviter les futures famines (Avoiding Future Famines report) :

 $\underline{http://www.unep.org/newscentre/Default.aspx?DocumentID=2697\&ArticleID=9303\&l=en.pdf}$

Rapport Protected Planet 2012:

http://www.unep.org/newscentre/Default.aspx?DocumentID=2697&ArticleID=9308&1=en

Mise en œuvre EEB et directives pour les Objectifs d'Aichi 2, 3 et 11 (TEEB Implementation Guides to Aichi Targets 2, 3 and 11) :

http://www.unep.org/newscentre/Default.aspx?DocumentID=2697&ArticleID=9307&l=en

Les villes et les perspectives de la biodiversité (Cities and Biodiversity Outlook report:)

http://www.unep.org/newscentre/Default.aspx?DocumentID=2697&ArticleID=9302&l=en